



COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, pour une réunion ordinaire, le mardi 28 septembre 2021 à 20h30, sous la présidence de Monsieur SIMON Nicolas.

Etaient présents : M. LEBRET Pascal, M. SIMON Nicolas, M. GARREAU Gérard, Mme THEVENIN Danièle, M. AVENEL Guillaume, Mme GIRARD Fanny, Mme SIMON Danielle, M. CAILLOT Christian, Mme GABRIEL Marie-Laure, Mme CATHERINE (YGER) Valérie, Mme RETOUT-RIPOLL Isabelle, Mme JOUAN Leslie, M. BEQUET Ludovic, Mme GALINHO DA SILVA Corine,

Absent excusé : M. DHIVERT Daniel

Secrétaire de Séance : Mme CATHERINE Valérie

1- COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE :

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2- FONDS SOLIDARITE LOGEMENT:

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la demande du Département concernant la contribution au FSL 2021 (Fonds de Solidarité Logement).

C'est un dispositif mutualiste de solidarité sociale et territoriale pour aider les ménages les plus démunis à accéder et à se maintenir dans un logement décent, en leur accordant des aides financières et en mettant en place des mesures d'accompagnement social.

La participation financière proposée à la commune est de 0.76 € minimum par habitant.

Cet engagement, d'une durée d'un an, est reconductible tacitement 2 fois (années 2022 et 2023).

Cet accord peut être dénoncé en respectant un délai de 2 mois de préavis.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder, pour l'année 2021, une aide financière de 0.76 € par habitant, soit un total de 484.12 € (0.76 € x 637 habitants).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention associée et à mandater la somme correspondante.

3- CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES:

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Saint-Martin-du-Bec de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL-IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : le Conseil Municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le centre de gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Saint-Martin-du-Bec des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023
- Contrats gérés en capitalisation

Au terme de la mise en concurrence organisée par le centre de gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le Conseil Municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : les services du centre de gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au centre de gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

4- CONVENTION DE PARTAGE DE FRAIS LIES AU RECOURS A UNE DIETETICIENNE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Considérant que les services de restauration scolaire dont les collectivités ont la charge doivent proposer, au 1er janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques, en vertu de la loi Egalim ;

Considérant l'intérêt pour les communes de Heuqueville, de Mannevillette, de Villainville, de Saint- Martin-du-Bec et d'Etretat qui ont contracté avec le même prestataire de fourniture de repas en liaison froide « Cuisine et Service » de Criquetot l'Esneval, de se faire accompagner pour la supervision de la qualité des repas par une unique diététicienne pour l'année scolaire 2021/2022 ;

Monsieur le Maire expose que plusieurs devis ont été demandés à des diététiciennes et que celui du cabinet Diététique Emilie GEULIN présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour les prestations suivantes:

- aide à la création du plan alimentaire ou vérification/ rectification vérification des menus en fonction du plan alimentaire et du GEMRCN + envoi du tableau de fréquence + commentaires réunion avec le prestataire
- rectification des erreurs de menus
- évaluation de fiches recettes en vue d'une amélioration de la qualité nutritionnelle / quantités
- conseils sur la qualité des produits utilisés participation aux commissions de menus ou réunions (avec les administrés, les parents d'élèves, le personnel de cantine...).

Monsieur le Maire expose que ce devis s'élève à 1 800 € TTC et qu'il convient de prévoir une clé de répartition pour le partage des frais entre toutes les communes.

Monsieur le Maire propose que cette clé soit le nombre de repas prévu au contrat signé avec « Cuisine et Service » et qu'une convention soit signée entre toutes les collectivités pour acter ce partage de frais.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le recours à une diététicienne ;
- Valide de devis qui s'élève pour l'ensemble des communes et pour l'année scolaire 2021/2022 à 1 800 € TTC, présenté par cabinet Diététique Emilie GEULIN pour les prestations énoncées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partage des frais selon une clé de répartition basée sur le nombre de repas inscrit au contrat « Cuisine et services ».

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6288 du budget primitif 2022.

5- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT:

Lors de sa séance du 8 juillet dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a arrêté le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2022-2027. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

6- POINT DES COMMISSIONS :

* Monsieur GARREAU fait le point des travaux 2021.

TRAVAUX REALISES CET ETE :

- Protection incendie :
 - Poteau incendie route de Croismare
- Ecole maternelle
 - Remplacement des portes extérieures

- Peintures et revêtement de sol
 - Nettoyage de la toiture
 - Peinture du mur au pied des escaliers
 - Pose de vitrophanie sur les vitrages à l'entrée de la classe
 - Aménagement du hall d'accueil
 - Achat de mobilier de rangement
- Ecole primaire
 - Installation d'une extension du préau
- Signalisation
 - Signalétique accès au défibrillateur depuis l'école et à la mairie
 - Vitrophanie école et mairie
- Terrain communal:
 - Remplacement des supports des panneaux de basket du city stade
 - Remplacement de l'affiche de consigne du city stade
- Maison de Romé
 - Remplacement des crochets d'ardoises sur la partie nord de la toiture
- Mairie/salle polyvalente
 - Reprise des peintures du patio
 - Peinture des fenêtres façade sud de la salle
 - Mise en place d'une ventilation dans la cuisine
 - Pose d'un nouveau réfrigérateur pour la cantine
- Service technique
 - Acquisition d'un véhicule électrique

TRAVAUX PROGRAMMES A VENIR :

- Défense incendie
 - Création d'une réserve incendie route du château après validation des subventions DETR et département. Le Conseil Municipal décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole »
- Décorations de fin d'année
 - Remplacement des prises extérieures sur les pylônes d'éclairage public

Monsieur GARREAU fait un point sur les finances.

Pour l'acquisition du nouveau véhicule électrique, la commune va percevoir 9 200 € de subvention du Département ainsi que le fonds de concours.

Pour le remplacement des portes de l'école maternelle, la commune a perçu 3958.72 € de fonds de concours.

En section de fonctionnement, le maintien de l'équilibre entre les recettes et les dépenses est tendu.

Cependant, le fond de roulement pour l'an prochain reste correcte.

Pour le budget 2022, les éventuels projets sont :

- Remplacement des bungalows de football
- Réfection (peinture et sol) de l'entrée de l'école maternelle et salle de garderie
- Acquisition de foncier

* Madame SIMON fait le point de la commission ESA.

CMJ

- Jeudi 1er juillet : 1ère réunion du CMJ puis le vendredi 24 septembre à 17h30

Prochaine réunion vendredi 1er octobre à 17h30 (préparation pour le 11 novembre)

ASSOCIATIONS:

- Mercredi 21 juillet : l'association "Club des Aînés" a repris ses activités

- Samedi 14 août : le Comité des fêtes a organisé 1 marche suivi d'1 pique-nique

- Vendredi 20 août : Assemblée des Anciens Combattants - Mr Gérard TAUVEL a été élu président (M. Adrien LEVASSEUR étant décédé).

- Le "club LCS" dit : "couture" a repris ses activités en confectionnant des rideaux occultants pour le dortoir de l'école maternelle, réunion : 3 mercredis par mois.

Prévoir 1 réunion avec les représentants des Associations (projets de manifestations), réservations de la salle polyvalente.

RENTREE SCOLAIRE:

- le 20 août : réunion de la Commission ESA pour préparation de l'organisation des jours de cantine

- 24 août ; à 10 h réunion de la commission ESA avec Catherine, Elodie et Nathalie, Julie

- les reprises de la cantine et de la garderie se sont bien passées : beaucoup d'enfants inscrits (cantine de 40 à 55) (garderie : de 19 à 26 surtout de 16h30 à 17h et parfois 17h30).

Le pain est fourni tous les jours par le boulanger de Turretot

- Cuisine et service : Mr Rubigny est venu servir le repas des enfants avec Catherine, Elodie et Nathalie.

- Les trajets école/salle polyvalente, aller/retour se font par classe (3 accompagnatrices)

Tous les jours le repas est terminé tôt, les enfants ont environ 20 mn pour jouer dans la cour de l'école.

-Actuellement, à la cantine et la garderie, il y a une jeune stagiaire pour 3 semaines.

-La semaine dernière, du lundi 20 au vendredi 24 septembre inclus, concernant "le dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire et approvisionnements durables", tous les midis, Danièle THEVENIN, Danielle SIMON, Catherine, Elodie, Nathalie ont réalisé les pesées par composantes (entrée/plat-accompagnement/laitage-dessert/pain), type de pesées recommandé par l'ADEME, afin de mieux évaluer le gaspillage alimentaire. Selon les résultats, des pistes d'action seront définies. Une réunion aura lieu le lundi 4 octobre.

-Le nouveau frigidaire est en place.

-Les serviettes pour les enfants arriveront dans la semaine, actuellement ils en ont des jetables.

- 1er Conseil d'école le jeudi 14 octobre à 18 h

CCAS

Prévoir 1 réunion en octobre (Noël des Anciens)

FLEURISSEMENT

-Acheter des pensées et des plantes ou fleurs pour le village.

BIBLIOTHEQUE

-Achats de nouveaux livres comme tous les ans.

* Madame CATHERINE (YGER) fait le point sur la commissions CDE.

EVENEMENTS

Septembre

- La Frairie : l'évènement s'est bien déroulé, pas de remontée négative.
- Médailles du travail reportées début 2022 - 1 seul médaillé avait répondu présent
- L'accueil des nouveaux arrivants le 18 septembre, s'est très bien déroulé et a été apprécié. 7 familles ont répondu présentes (visite de la commune, présentation de l'équipe municipale et Associations, remise de petits sacs aux couleurs de la mairie avec produits locaux).
- Barbecue des bénévoles. En remerciement, les couturières et les bénévoles du fleurissement ont reçu un sac garni également.

Octobre

- Octobre rose prévu le 09 Octobre . Une marche est organisée avec la commune de Turretot. La ligue sera présente pour la prévention et une vente de goodies est prévue. Le comité des fêtes se joint également à nous (pique-nique et pétanque) rdv le 4/10 à 20h pour plus d'info sur l'organisation ainsi que le CMJ pour le lavage de voitures.

Novembre

- Téléthon 4 et 5 décembre (d'autres actions seront également prévues sur d'autres dates)
- Marche verte avec les enfants de la commune (ramassage et tri des déchets)

Décembre

- Gouter de fin d'année (Enfants de l'école et nos anciens)

COMMUNICATION

Réunions Becho en cours :

- Couverture (dessin d'une jeune lycéenne Marine Carlier)
- Articles en cours
- Photos
- Demande de partenariat

Distribution en janvier

Site de la mairie : en cours de refonte

Notre fichier « contact » des habitants augmente (fiches adresses mail pour transmission d'info sur boites mail personnelles)

Des panneaux d'affichage seront installés dans les hameaux

Un travail pour la création d'un logo pour notre petit marché est en cours.

Décorations de Noël : Danielle Simon et Valérie CATHERINE se rendront à l'atelier ce vendredi afin de découvrir le rendu des cadres équipés de guirlandes led

7- INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur SIMON fait le point sur les travaux de remplacement des canalisations d'eau :

- Les canalisations sont entièrement posées
 - Tous les branchements sont faits
 - Le raccordement sur la RD 79, côté voie ferrée, sera fait en fin de semaine
 - L'enrobé des tranchées sera fait la semaine prochaine
- Les cars et les bus repasseront normalement à partir du 16 octobre

Le recensement de population aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Un agent recenseur doit être nommé rapidement.

Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) est en phase de diagnostic. Des ateliers thématiques sont organisés et une réunion en mairie est prévue début 2022.

Tramway : Une concertation du projet d'extension du réseau du tramway est ouverte du 22 septembre au 16 novembre 2021. Ce dossier est consultable sur la plateforme participative : tramwaylehavremetro.fr

Retournement de prairie : À la suite du départ en retraite de Mr Maze (ferme Sanson), Mr Quenot a repris les parcelles cadastrées B9, B43, B46, B51 pour exploitation. Une demande de retournement a été formulée auprès de la CU sur la parcelle B46.

Sachant qu'il y a un enjeu sur le ruissellement et l'érosion des sols en lien direct avec les captages de Saint-Martin-du-Bec, un avis global défavorable a été émis par la Communauté Urbaine. Cette zone est réglementée par le Décret Érosion en vigueur sur la vallée de la Lézarde.

Bassin de la Marguerite : La suite des aménagements (signalisation, installation de fascines...) sera effectuée début 2022.

8- QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur GARREAU souhaite qu'un rappel soit fait à la population pour l'entretien des sépultures du cimetière.

Madame RETOUT-RIPOLL demande que la Communauté Urbaine soit contactée afin de nettoyer l'entrée du champ de la Côte Vallée afin d'éviter d'éventuels problèmes d'inondation.

Monsieur LEBRET signale que des chardons prolifèrent sur le terrain de l'usine.

Monsieur BEQUET juge que les bus roulent trop vite et que leur taille est inadaptée au centre bourg.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.